

Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public

Information aux réseaux N° 13

16 février 2009

Cher(e)s ami(e)s,

Le Cabinet du Ministre a reçu une délégation du G 8 le vendredi 13 février 2009 au matin.

Cette réunion s'est déroulée dans un climat très constructif.

Au cours de cette réunion, le texte d'un avenant cadre à nos conventions pluriannuelles sur objectifs en cours a ainsi pu être finalisé.

Il devra être adapté dans les jours qui viennent aux spécificités des activités de chacune des associations concernées du G 8, puis soumis à la validation, préalable à sa signature, du Contrôleur financier du Ministère, soit un délai administratif d'instruction global pouvant aller jusqu'à trois semaines.

Cet avenant à nos CPO actuelles 2007-2010 couvre les deux exercices civils 2009 et 2010.

Il garantit pour chacun des exercices 2009 et 2010 un niveau prévisionnel de financement équivalent à 2007.

Pour autant, il faut toujours garder en mémoire qu'en application des dispositions conventionnelles, le Ministère peut, en cours d'exercice, diminuer jusqu'à 25 % des subventions accordées sur cet exercice.

Mais, par l'avenant précité, le Ministère s'engage à notifier une telle réduction éventuelle de subvention avant le 31 juillet de l'exercice concerné.

La nouveauté contenue dans cet avenant est la création dans chaque académie, soit au niveau rectoral, d'un comité chargé de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des actions développées dans le cadre de conventions académiques.

Centres d'Entraînement aux
Méthodes d'Education
Active

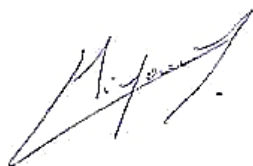
CEMEA



LES FRANCAS



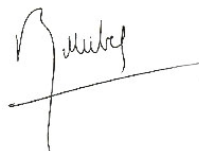
Eclaireuses et Eclaireurs de
France EEDF



LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT



Fédération des Œuvres
Educatives et de Vacances
de l'Education Nationale –
FOEVEN



Office Central de
Coopération à l'Ecole –
OCCE



Jeunesse au Plein Air – JPA



Fédération Générale des
Pupilles de l'Enseignement
Public – FGPEP

